



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ JCDECAUX FRANCE**

**DÉCISION N° AU-19-186  
EN DATE DU 16 MAI 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande de la publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois en date du 15 octobre 2018 engageant la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal sur son territoire ;

**VU** le marché relatif à la « fourniture, installation entretien et exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville de Vincennes » passé sur appel d'offres ouvert avec la Société JC DECAUX pour une durée de 12 ans (notifié le 01/06/2007) ;

**VU** l'avenant n°1 relatif à une diminution du nombre de mobiliers urbains à installer dans les rues, et à une adaptation du besoin en supports de communication (notifié le 20/07/2010) ;

**VU** l'avenant n°2 relatif à une réduction du nombre de mobiliers urbains à installer sur le territoire vincennois pour améliorer l'accessibilité, et au remplacement des indices de révision des prix du marché initiaux, suite à leur disparition (notifié le 15 juin 2015) ;

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 16 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que le marché de « fourniture, installation entretien et exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville de Vincennes » arrive à échéance le 31 mai 2019 et qu'une remise en concurrence doit nécessairement être lancée.

**CONSIDÉRANT** que le cahier des charges du dossier de consultation des entreprises doit être basé sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal, en cours

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190516-lmc1H6121H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/05/2019 Date de Publication : 16/05/2019
---

d'élaboration par l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » désormais compétent en la matière, dont la commune est membre ;

**CONSIDÉRANT** que ce Règlement Local de Publicité Intercommunal, qui concernera treize communes, est en cours d'élaboration par l'Établissement Public Territorial et ne pourra être achevé avant l'échéance du marché ;

**DECIDE**

**DE SIGNER** l'avenant n°3 au marché de « fourniture, installation entretien et exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville de Vincennes », avec la Société JC Decaux France, sise 17 rue Soyer à Neuilly-sur-Seine (92200), représentée par Madame Véronique SIMMLER, Directeur des Affaires Publiques et des Appels d'Offres, aux fins de prolonger la durée du marché de vingt-quatre mois maximum, le marché arrivant ainsi à échéance le 1er juin 2021.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondant

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**